L'ARMÉE

ET

LA DÉMOCRATIE

A LA MÊME LIBRAIRIE

C. Bouglé, professeur à l'Université de Montpellier. — **La Tradition française**, conférence, 1 brochure. . . . . 50 cent.

F. Buisson, directeur honoraire de l'Enseignement primaire, professeur à la Sorbonne. — **Le Colonel Picquart en prison**, discours prononcé le 10 mai 1899, 1 brochure. . . . . . . 50 cent.

E. Duclaux, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur. — **L'Éducation de l'homme et du citoyen**, 1 brochure.. . . . . 50 cent.

Louis Havet, membre de l'Institut. — **L'Idée de la Loi**, 1 brochure.. . . . . 50 cent.

Lucius. — **Lettres à un patriote sur la patrie française**, 1 brochure . . . . 50 cent.

Maurice Pottecher. — **L'Exil d'Aristide**, 1 brochure.. . . . . 50 cent.

Francis de Pressensé. — **L'Idée de Patrie** (Conférence), 1 brochure. . . . . 50 cent.

André de Séipse. — **Lettres d'un Solitaire sur les maux du temps :**

I. — *Barrès*, 1 brochure. . . . . 50 cent.
II. — *Jules Lemaître*, 1 brochure. . . . . 50 cent.
V. — *Que le véritable honneur est dans la vérité*, 1 brochure. . . . . 50 cent.

Paul Stapfer. — **Victor Hugo et l'Affaire Dreyfus**, 1 brochure . . . . 50 cent.

J. CHARMONT

L'ARMÉE

ET

LA DÉMOCRATIE





PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

Librairie Paul Ollendorff

50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50

—

1901

L'ARMÉE

ET

LA DÉMOCRATIE[1]

Y a-t-il vraiment une opposition entre l'armée et la démocratie parlementaire? Et cette opposition est-elle irréductible? Ne peut-elle cesser que par la suppression de l'armée ou celle du parlementarisme?

Je me souviens de l'impression douloureuse que j'éprouvai lorsque, il y a huit ou neuf ans, j'eus, pour la première fois, conscience que cette question, d'où dépendait notre avenir, se posait pour nous comme une énigme. Je me trouvais chez un de mes collègues, en même temps qu'un jeune professeur étranger qui était venu passer l'hiver à Montpellier. On parlait du boulangisme : la crise paraissait terminée. Nous sentions bien qu'elle avait été grave, qu'à un moment donné le résultat avait pu paraître

1. Extrait de la *Revue politique et parlementaire* (septembre 1900).

incertain. Comment n'être pas frappé de cet ébranlement de l'opinion, — de cette traînée de popularité dans les campagnes et dans les villes au profit d'un dictateur improvisé, — de l'attitude singulièrement inquiétante d'une partie des républicains qui semblaient hésiter sur leur devoir, se réfugiaient dans l'équivoque et les compromissions et ne se ralliaient finalement au drapeau qu'à l'heure où la victoire paraissait vraiment décidée. Malgré ces symptômes inquiétants, la rapidité avec laquelle le dénouement s'était précipité, cet orage dissipé tout à coup, le calme et l'éclat de l'Exposition contribuaient à nous faire illusion.

Notre hôte, écho d'une opinion plus autorisée que la sienne, voyait au contraire dans cette crise un menaçant avertissement : « Il n'y a pas à douter, nous disait-il. Si la troisième République succombe en France, comme la seconde et comme la première, elle périra par l'armée. Vous vous méprenez quand vous croyez n'avoir pas d'autre adversaire que l'Église : il se peut qu'elle ne vous aime pas, et qu'elle enterre la République avec plaisir, accompagnant d'un *de profundis* le bruit de la dernière pelletée de terre, mais elle ne lui portera pas le coup qui la tuera. L'histoire prouve, en effet, qu'elle a toujours su sacrifier ses préférences à la nécessité d'accepter les pouvoirs nouveaux. Voyez-la depuis Constantin, engagée dans l'empire romain, devenue comme un des pouvoirs de l'État; elle s'éloigne de lui, quand il s'écroule, les évêques vont au-devant des barbares et trouvent le moyen de

les apprivoiser. Enrichie par les larges dotations des Carolingiens, l'Église survit au démembrement de leur Empire. On la retrouve associée au régime féodal, constituant elle-même une sorte de féodalité. C'est peul-être là le plus grand danger qu'elle ait couru, celui de s'absorber dans cette féodalité, de se corrompre et de périr avec elle. Mais elle s'en dégage et devient l'alliée toute-puissante de la Royauté. Elle possède, en même temps que la direction morale de la société, une sorte d'autonomie; elle a ses biens, son gouvernement, sa juridiction, et contribue aux charges de l'État par un don à demi volontaire, qui n'est pas un véritable impôt. Il est vrai qu'elle a payé chèrement le prix de cette alliance : quand le régime a sombré, elle disparut dans la même tourmente et se retrouva au bout de quelques années dépouillée de ses biens et de son autorité. Elle emploie dans de vaines tentatives de restauration presque un siècle d'efforts. Ceux qui président à ses destinées finissent par comprendre que le passé ne revivra plus, et qu'elle ne peut pas se compromettre indéfiniment avec des partis sans avenir. Le mouvement qui caractérisera le pontificat de Léon XIII, c'est essentiellement celui qui tend à rattacher l'Église à la démocratie. Sans doute une pareille transformation ne s'opère pas en peu de temps; ce qui la rend plus malaisée et contribue à nous tromper, c'est qu'en France les chefs de l'Église se recrutent dans ces anciens partis avec lesquels il faut rompre, et qu'elle tire d'eux une part de ses ressources. Mais songez aux États-Unis,

où le catholicisme est plus vivant qu'ailleurs et n'excite contre lui aucune hostilité marquée. Pourquoi? parce qu'il accepte l'égalité, le *fair play*, parce qu'il a eu la sagesse de préférer la liberté à ses rêves d'universelle domination.

« Mais où trouverez-vous dans le monde une démocratie qui réussisse à vivre avec une grande armée? Elles s'excluent et se détruisent l'une et l'autre. Si la démocratie triomphe, le régime militaire disparaît; l'armée n'a plus ni discipline, ni cohésion, ni hiérarchie; on lui refuse les sacrifices de temps et d'obéissance nécessaires pour former de vrais soldats. Si l'esprit militaire et la nécessité d'assurer la défense du pays l'emportent sur la passion de l'égalité, on n'a plus que mépris pour ce gouvernement de discussions et d'élections; vienne une occasion de conflit, et le régime représentatif succombe. On peut laisser alors au gouvernement un nom qui fasse illusion : mais la République n'est plus qu'un vain mot, un mensonge. »

Toutes ces réflexions, auxquelles nous essayions de répondre, me sont revenues tristement à l'esprit bien des fois, dès le début de l'affaire Dreyfus. Il était impossible de s'y tromper. C'était bien un conflit singulièrement grave entre la République et l'armée.

On disait d'un côté : que nous importe que cet homme ait été irrégulièrement, même injustement condamné? Nous ne le savons pas, nous ne devons pas essayer de le savoir. Le maintien de toute une organisation, qui est la condition de notre salut,

veut qu'il soit tenu pour coupable. On ne peut reviser son procès sans accuser ses chefs, incriminer leur loyauté ou leur intelligence, ruiner la confiance que leurs hommes doivent avoir en eux. Qu'est-ce qu'une vie, lorsqu'il s'agit de sauvegarder la sécurité de tout un peuple ? Puisqu'on ordonne au soldat de se faire tuer, n'a-t-on pas le droit de lui prendre, s'il le faut, sa liberté et son honneur ?

Et nous répondions que c'était là précisément le seul sacrifice que nous ne pouvions pas, que nous ne devions pas faire. Nous ne voulons rien refuser de ce qui est nécessaire pour assurer la défense du pays, mais nous ne pouvons pas sacrifier à l'armée la justice et la loi. Le jour où l'on n'y croira plus, il n'y aura plus de patrie. Le droit d'un million d'hommes ne paraîtra pas plus respectable que celui d'un seul. Quand on est prêt à donner sa vie pour son pays, c'est qu'on croit qu'il y a en nous quelque chose qui vaut plus que la vie : c'est le sentiment de notre droit.

Il y a donc eu, à un moment donné, et il y a encore aujourd'hui opposition entre deux conceptions sociales, entre deux façons de concevoir le devoir, l'honneur et le patriotisme. Quelle est la cause de cette opposition ? D'où provient-elle ? Peut-on la faire cesser ?

I

La première cause n'est-elle pas dans une divergence de principes ? La démocratie est fondée sur

un principe d'égalité, l'armée sur un principe d'autorité. Ce qui caractérise essentiellement un régime démocratique, c'est la participation au gouvernement de tous les citoyens : le pouvoir est exercé par voie de délégation, l'administrateur désigné par l'administré. L'organisation sociale a pour but de sauvegarder le droit individuel : l'individu est une fin en soi. L'armée, au contraire, est constituée par l'unité du commandement, il faut, pour qu'elle puisse être utilisée comme instrument de défense, que chaque régiment, chaque compagnie, chaque homme soit comme un rouage conditionné, actionné par un autre. L'individu n'est qu'un élément de cet organisme : la partie est ici essentiellement subordonnée au tout. Nous sommes bien loin de méconnaître ce qu'il peut y avoir de grandeur dans cette abdication voulue de la personnalité, dans cet abandon et ce sacrifice de soi-même. Mais c'est précisément cet acte de volonté libre qui est le plus souvent impossible à obtenir. Prenez, pour en faire un soldat, un individu habitué à disposer de lui, à agir à sa guise, à vivre dans une société passionnée d'égalité : si la discipline s'impose à lui par contrainte, si l'on brise sa volonté, on provoque une réaction qui risque, dans certains cas, de faire de lui un réfractaire. Tout au moins, on ne peut éviter de constater que l'armée et la démocratie n'ont pas le même idéal, ne regardent pas le même côté du ciel, avancent dans des sens différents. La démocratie supporte impatiemment cette organisation qui lui impose de si lourdes obligations, dont elle

ne sait si c'est pour elle une protection ou une menace. L'armée, de son côté, ne peut ni comprendre, ni estimer ce régime électif, qui lui semble une anarchie tumultueuse ; elle n'a que dédain pour tous ces gens qui se querellent, se contredisent, parlent et discutent au lieu d'agir.

La politique suivie par la République depuis vingt ans à l'égard de l'armée, loin d'atténuer cette opposition, n'a pu que l'aggraver. A coup sûr, cette politique a été généreuse : aucun régime n'a fait autant ni plus facilement de grands sacrifices pour l'armée. Mais elle a été en même temps singulièrement imprévoyante, imprévoyante par faiblesse et par excès d'habileté. Sait-on jamais toutes les fautes et tout le mal qu'on commet, en voulant être habile? C'est le sûr moyen de n'inspirer confiance à personne, de sortir d'un embarras par un expédient qui ne résout rien, de préparer les grosses dificultés en voulant éviter les petites.

On sentait qu'il pouvait y avoir un danger, à un moment donné, dans la détermination des rapports de la République et de l'armée. Aussi, pour le prévenir, on cherche à rendre ces rapports aussi rares que possible. Pas de contestation, pas d'affaires, c'est le mot d'ordre général dans les Chambres, les ministères, les administrations. L'armée tend à devenir ainsi, de plus, une sorte de société n'ayant presque aucun contact avec la société civile, se recrutant, s'administrant, se contrôlant et se jugeant elle-même.

Le recrutement du corps des officiers s'exerce

par une sorte de cooptation. Les militaires nomment les militaires : les officiers généraux sont réunis pour dresser le tableau d'avancement. Et les abus et échanges d'influence, conséquences babituelles du système de la cooptation, ne manquent pas de se produire. On peut parler de ce système d'autant plus librement, qu'il était déjà condamné par beaucoup de ceux qui l'avaient vu fonctionner et n'avaient plus rien à désirer pour eux-mêmes. Le général du Barail signale énergiquement, dans ses souvenirs, l'action dissolvante de ces comités d'avancement, les intrigues de toutes sortes, les sollicitations auprès des généraux, le succès de ceux qui ont approché les grands chefs, le discrédit de ceux que nul ne recommande et qui font silencieusement leur devoir, enfin, et surtout, l'incompétence de ceux qui disposent de l'avancement : sur vingt généraux, un seul souvent connaît l'officier dont le sort est en suspens. Tous les choix, qui se font en commun, sont ainsi : c'est l'absence de responsabilité et le hasard des impressions.

Les résultats d'un pareil système deviennent bientôt visibles. L'avancement, pour une très grande part, est réservé à ceux qui ont le plus de relations et sont le mieux recommandés. C'est une prime accordée à la noblesse et à la riche bourgeoisie très nombreuses dans l'armée, où se réfugient beaucoup de ceux que la politique écarte des fonctions publiques. C'est une prime également aux établissements ecclésiastiques, qui conservent

une sorte de patronage sur leurs anciens élèves et les aident de leur influence. Ainsi la puissance d'opposition aux idées et au régime actuel s'est accrue par son succès même. Un article publié par le *Temps* notait que la proportion des officiers portant une marque indicative de noblesse s'élevait avec le grade, de 11,8 p. 100 pour les lieutenants à plus de 30 pour les généraux.

L'armée, non seulement se recrute, mais s'administre et se contrôle elle-même. Contrôleurs, intendants, employés du ministère de la Guerre, tous lui appartiennent ou tendent à lui appartenir exclusivement. On peut, à cet égard, noter tout le terrain perdu. Sous le second Empire, la plupart des employés du ministère de la Guerre étaient des employés civils : le nombre de ceux-ci et l'importance de leurs fonctions sont allés toujours décroissants. Sons le premier Empire qui paraîtrait devoir être le régime idéal de l'armée, le contrôle en matière de finances, fournitures, approvisionnements était exclusivement réservé à des autorités civiles. Il faut lire dans les *Souvenirs* du duc de Broglie le récit de son séjour comme intendant et commissaire aux guerres en Italie et en Autriche. Envoyé là à 24 ans en qualité d'auditeur au Conseil d'État, il a pour mission de surveiller la gestion financière d'un commandant de corps d'armée [1] :

1. « L'Empereur aimait mieux employer dans les intendances d'armée des jeunes gens que des hommes faits : il les trouvait plus actifs, plus entreprenants, plus ardents à s'opposer aux dilapidations des commissions de guerre

aucune réquisition ne peut être effectuée, aucune dépense engagée sans qu'il y ait consenti. Représentons-nous une pareille prétention d'un fonctionnaire actuel, je ne dis pas d'un auditeur ou d'un conseiller de préfecture, mais d'un préfet ou d'un inspecteur des Finances, et demandons-nous comment elle serait accueillie.

Pendant longtemps, le parti républicain a considéré comme une garantie suffisante la présence d'un ministre civil à la Guerre et à la Marine. Ici encore, l'habileté de ceux, qui nous ont servis, a tourné contre nous. Sentant profondément la difficulté de leur situation, ils ont eu surtout pour but de se concilier les généraux. Et plusieurs — l'un d'eux tout particulièrement — n'y ont que trop bien réussi. Le ministre civil devenait l'avocat du Ministère auprès du Parlement, l'inutile président des Comités dont il enregistrait les décisions. Il ressemblait à ces gouverneurs de provinces que l'ancienne Monarchie laissait subsister auprès des intendants. Comme eux, ils n'ont plus que l'apparence et l'ombre du pouvoir : la réalité leur échappe.

Enfin, par une exception unique en France, la marine et l'armée échappent à l'application du droit commun, en matière judiciaire. Elles ont

plus résolus à protéger les habitants contre les exigences des généraux et des officiers; il les excitait lui-même à la résistance, et dans les conflits, qui naissaient du zèle des auditeurs et des besoins de l'armée, en général c'était aux auditeurs qu'il donnait raison. » *Souvenirs du feu duc de Broglie*. t. I, p. 76. V. 99, p. 77 et 78).

leurs codes, leurs prisons, leurs magistrats, leurs tribunaux, tout ce qui reste des privilèges de juridiction qu'a connus l'ancien régime, et que la révolution a supprimés. A un moment donné, la juridiction militaire faillit disparaître à son tour. Une loi de l'an II soumettait les militaires à la compétence des tribunaux correctionnels et criminels jugeant avec un jury ; mais les conseils militaires furent rétablis l'année d'après. Ce qu'a pu devenir cette juridiction d'exception, nous le savons d'hier : nous l'avons appris par une expérience effroyable.

Aux deux causes que je viens d'indiquer, s'en ajoute une autre plus difficilement saisissable ; mais qui n'en a pas moins eu, à mon sens, une très grande influence sur le mécontentement de l'armée. C'est la prolongation de la paix, rude épreuve pour une armée. Créée pour la lutte, elle s'énerve et s'aigrit dans la paix : elle perd en grande partie les vraies qualités militaires, celles qui ne se développent que par l'action : la vaillance, l'endurance, l'esprit de dévouement, l'émotion de l'homme qui joue sa vie et qui, prêt à la sacrifier, sent plus vivement la joie de vivre. L'armée devient, à la longue, une sorte d'administration semblable aux autres, différant seulement par le costume, d'autant plus ombrageuse et susceptible qu'elle souffre de son inaction. Il n'y a plus à espérer de grandes carrières militaires; il faut marquer le pas, avancer de plus en plus lentement. On doit s'estimer satisfait d'être lieutenant à l'âge

de certains des généraux de la Révolution : on est capitaine pendant presque toute sa carrière, en moyenne de 30 à 49 ans. L'accès des hauts grades, qu'on ne fait guère que traverser, dépend d'une sorte de hasard : l'âge, les recommandations, les circonstances établissent une sélection entre des officiers qui ont la même origine, les mêmes états de service, souvent, à très peu près, le même mérite, et qui n'ont pas eu de vraies occasions de se distinguer. La difficulté, dans ces conditions, surexcite l'ambition des uns, qui n'ont qu'une pensée, arriver à tout prix et par tous les moyens : elle lasse la patience des autres, qui vivent dans la triste attente de la retraite et se tiennent pour sacrifiés. On ne souffre pas seulement de l'inégalité d'avancement : il y a aussi une très sensible inégalité de condition sociale. On trouve dans l'armée des conditions extrêmes, la grande fortune et la médiocrité, cette gêne dissimulée, si souvent supportée avec tant de courage et plus dure que la pauvreté. Les grades inférieurs sont trop peu, trop mal rétribués, et leur nombre est si grand que l'on conçoit à peine la possibilité de réaliser, dans l'état actuel du budget, une amélioration pourtant si justifiée.

Tous ces griefs, gros et petits, s'accumulent et finissent par produire à la longue un très profond mécontentement. L'exemple de tous les temps atteste que, dans les cas semblables, ceux qui auront à se plaindre s'en prendront toujours à quelqu'un. C'est donc au régime qu'on s'en prend :

on accuse sa politique, son impuissance ou son hostilité. Ai-je besoin de rappeler avec quelle perfidie ces récriminations ont été exploitées par les partis d'opposition : ceux-là se sont faits les adulateurs de l'armée, lui répétant qu'on l'outrageait quand on réclamait la justice, revendiquant pour eux le monopole du patriotisme, et donnant comme gage de ce patriotisme un continuel appel au coup d'État et à la guerre civile.

II

Divergence de principes, politique suivie à l'égard de l'armée, prolongation de la paix, voilà donc les vraies causes de l'opposition qui s'est produite. Elles ont agi silencieusement; l'affaire Dreyfus, en provoquant la crise, n'a fait que rendre évident un danger qu'on pouvait prévoir. Ce danger est sensiblement moins grave qu'il ne l'a été à un moment donné; mais il n'a pas disparu et ne peut pas disparaître tant que les causes subsistent; c'est pure folie de vouloir le nier. Sans s'effrayer, ni chercher à se faire illusion, il faut se demander quelle doit être en pareille circonstance l'attitude de la démocratie.

Et d'abord, ce qu'elle ne fera pas, c'est ce qu'un seul gouvernement a osé faire en France : briser l'armée, l'armée la plus glorieuse que nous ayons jamais connue, celle de la Révolution et du premier Empire. Le parti, qui réclame l'héritage de ce

gouvernement, est le même qui crie aujourd'hui : « Vive l'Armée ». On lui a souvent reproché de n'avoir rien appris, ni rien oublié. Il oublie pourtant quelquefois, puisqu'il a peine à croire, quand nous le lui rappelons, que la Restauration, effrayée de l'hostilité de l'armée, l'a licenciée, a mis d'un seul coup 12 000 officiers en demi-solde et 10 000 à la retraite. Il faut relire dans les mémoires du temps l'histoire de l'exécution de cette mesure, pour savoir comment la Royauté traitait l'armée, avec quelle violence, quelle injustice et quel dédain on parlait des vieux soldats, héros de cette grande épopée. Le chancelier Pasquier raconte que les officiers étrangers, en présence desquels on ne craignait pas de s'exprimer avec tant de haineuse passion, en étaient eux-mêmes indignés [1].

1. « Les étrangers eux-mêmes finirent par en être révoltés. Voici un fait, dont je suis certain. Il y avait au Pavillon Marsan un grand dîner donné par le capitaine des gardes de Monsieur, où se trouvaient beaucoup d'officiers étrangers, notamment plusieurs Russes ; c'est au moment le plus émouvant du procès du maréchal Ney. Des propos infiniment durs pour lui s'étant à plusieurs reprises échappés de la bouche de quelques convives français, les officiers ne purent contenir leur indignation ; l'un d'eux, un Russe, dit en s'adressant à celui qui s'était signalé par sa violence : « Je ne sais pas, Monsieur, où vous étiez en 1812 ; mais je réponds bien que vous ne faisiez pas partie de l'armée française en Russie, car vous ne parleriez pas ainsi de l'homme le plus prodigieux de cette armée, de celui dont le courage héroïque seul a sauvé les débris, à qui quarante mille de vos plus braves soldats ont peut-être dû la vie ; il a conquis alors au plus haut degré l'estime et l'admiration des enne-

La République ne commettra jamais contre l'honneur et la sauvegarde du pays un pareil attentat. J'ai déjà dit qu'aucun autre régime n'avait fait, au même degré qu'elle et de meilleur cœur, tant de sacrifices pour assurer la défense nationale. Loin de s'attaquer à l'armée et de vouloir la détruire, elle ne forme pas d'autre vœu que celui de rendre plus intime l'union qui doit exister entre elle et la nation.

Tout n'est pas irréductible dans la divergence que nous avons signalée entre le régime militaire et la démocratie. Cette divergence tient en grande partie à ce que notre régime militaire n'est pas encore adapté à notre organisation sociale. L'armée n'est pas, en effet, quelque chose d'immuable. On sait que chaque régime tend à se faire une armée en rapport avec ses mœurs et ses institutions : c'est l'idée même qui a inspiré toute cette brillante série des leçons sur l'histoire de l'armée, faites à l'École Saint-Cyr, il y a quelques années, sous la direction de M. Lavisse. La féodalité, l'ancienne monarchie, la Révolution, l'Empire ont ce qu'on pourrait appeler uue constitution militaire qui leur est propre. Aujourd'hui, sous notre régime démocratique, l'adaptation est imparfaite. L'armée, nationale par la base, est restée aristocratique par le haut. Le service militaire, qui a cessé d'être une carrière pour les soldats, en est une pour les officiers. Mais si l'existence d'un corps permanent

mis qui le combattaient ». (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. IV, p. 43.)

d'officiers peut être acceptée comme une nécessité, il faut, pour que ce corps ne devienne pas une sorte de caste — au lieu de l'isoler, — le pénétrer de la vie et de la pensée du pays.

Deux moyens permettraient de s'opposer à ce séparatisme : une éducation plus libérale, le rapprochement de l'officier et du soldat.

Rien n'est attristant comme de voir quel est actuellement l'esprit de nos écoles militaires, combien s'est modifié celui de l'École polytechnique, quel abandon de ses traditions. Elle se faisait gloire autrefois du rôle qu'elle avait joué en 1830, en 1848, des luttes auxquelles elle avait concouru pour la cause de la liberté. Aujourd'hui la majorité décide qu'on ne tolérera pas l'enseignement d'un homme comme M. Duruy, qui avait été jusqu'alors un des maîtres les plus aimés, professeur de patriotisme dans le sens le plus digne et le plus élevé du mot, appartenant à une famille de soldats, où tout le monde a toujours fait son devoir. Pourquoi? Parce qu'il s'est permis de penser et d'écrire qu'on trompait et qu'on outrageait l'armée en voulant la rendre solidaire d'Henry et d'Esterhazy. Il a fallu une crise ministérielle, un nouveau ministre de la Guerre pour que le cours pût être repris, et le professeur imposé à l'hostilité silencieuse des chefs et des élèves.

Déjà en 1862, Victor Duruy, dans une inspection générale, avait été frappé de l'étroitesse des vues dont témoignait le mode de préparation à l'École navale. Il faut, écrivait-il au ministre de l'Instruc-

tion publique, faire des hommes avant de faire des spécialistes, « avant de donner une direction spéciale aux forces de l'esprit... créer ces forces par la culture de l'intelligence[1] ». Nous verrions de grands avantages à l'adoption de certaines propositions actuelles, qui s'inspirent de la même préoccupation, la proposition Sauzet [2], par exemple, qui sans violer le principe de la liberté de l'enseignement créerait, à côté des écoles militaires, des écoles préparatoires permettant de modifier le mode de recrutement, d'assouplir, sinon de supprimer le régime des examens, et de donner aux futurs officiers une culture plus humaine.

Il n'y a pas bien longtemps, on parlait de la nécessité de rapprocher l'officier du soldat. C'était la tendance de ce qu'on appelait parfois la jeune armée. On attendait beaucoup de cet esprit nouveau et, bien que cette espérance ait été trompée au moment de la crise, il ne faut pas en être trop surpris ou découragé. Les choses se passent presque toujours ainsi dans un corps qui souffre à un moment donné d'un excès de solidarité. Mais, aujourd'hui encore, bien des bonnes volontés restent prêtes à l'action : il faut les aider et les encourager. L'union de l'officier et du soldat peut contribuer à modifier le caractère de la discipline, à développer et utiliser une force morale en partie négligée ou perdue. C'est cette force qui a été et

1. Victor Duruy par Lavisse, p. 43.

2. La commission de l'enseignement secondaire parait favorable à cette idée (V. Rapport de M. Ribot, p. 111).

sera toujours à la guerre la première condition du succès ; les grands généraux sont ceux qui en ont le plus usé. Dans sa conférence sur l'armée du premier Empire, M. Vandal cite[1] ce passage d'une lettre trouvée sur un officier prussien tué à Iéna : « S'il ne fallait que se servir de nos bras, nous serions bientôt vainqueurs. Ils sont petits, chétifs : un seul de nos Allemands en battrait quatre ; mais ils deviennent au feu des êtres surnaturels. Ils sont emportés par une ardeur inexprimable, dont on ne voit aucune trace dans nos soldats. Que voulez-vous faire avec des paysans menés au combat par des nobles, dont ils partagent les dangers, sans jamais partager les passions, ni les récompenses. »

Ce rapprochement si désirable doit être surtout une œuvre d'éducatiou et de persuasion ; il ne serait pas cependant inutile que l'élève sortant de l'École militaire fît au régiment une sorte de stage, et que l'officier restât chargé de l'instruction théorique du soldat abandonnée pour une trop grande part à des sous-officiers.

Les réformes les plus faciles sont celles qui peuvent se réaliser par des décrets ou des mesures législatives.

Grâce au précédent ministre de la Guerre[2], le régime de la cooptation a déjà disparu. Le ministre a cessé d'être le prisonnier des comités. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'il sera toujours difficile

1. *L'Armée à travers les âges*, p. 231.
2. Le général de Gallifet.

de trouver en temps de paix, pour régler l'avancement, un système satisfaisant. L'ancienneté est aveugle et donne des officiers trop vieux ; le choix laisse trop de place à l'arbitraire ; le concours n'encourage qu'une science livresque. Seule la guerre révèle et permet de reconnaître les vraies qualités de l'officier, le sang-froid, l'habileté tactique, la prévoyance, l'action sur les hommes, le don du commandement.

On pourrait, tout au moins, essayer de remédier à la lenteur de l'avancement en revenant à la pratique de l'ancien régime : la noblesse de province, qui fournissait à l'armée ses officiers les plus solides, ne faisait qu'un service assez court. On se retirait à 40 ans avec le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. De même, on pourrait actuellement accorder une retraite après dix ou douze ans aux officiers qui ne seraient pas désignés pour les grades supérieurs. On leur faciliterait l'accès d'un certain nombre d'emplois civils; leur âge leur permettrait de parcourir une nouvelle carrière. Le récent projet de loi sur les pensions proportionnelles fait une première, mais encore timide application de cette idée.

Si la suppression des conseils de guerre, même en temps de paix, ne paraît pas encore possible, chacun sent qu'on ne peut éviter de les réformer profondément. Sans entrer dans aucun détail, ce qui importe c'est d'exiger de la justice militaire ce qu'on exige de toute justice, des garanties d'indépendance et de connaissance du droit. Il faut que

l'instruction et l'accusation soient confiées à de vrais magistrats, — que les jugements soient motivés. « Un jugement sans motifs, dit M. Henri Barboux [1], est tout prêt d'être une condamnation sans jugement. » Le maintien des conseils de guerre ne doit pas entraîner celui des conseils de revision militaire ; les pourvois pour incompétence violation des formes prescrites doivent être portés directement devant la Cour de cassation, qui est le juge suprême du pays, et dont le rôle est d'assurer partout l'observation et le respect de la loi.

J'ai fini cette énumération de projets, qui risque de paraître à la fois incomplète et trop longue. Comme tous les programmes de réforme, elle laisse une impression un peu décourageante, parce qu'on sent d'avance que les meilleurs contiennent toujours une certaine part de déception. Nous sommes comme le malade qui lit l'ordonnance du médecin et demande tristement : « Serai-je guéri quand j'aurai fait tout ce qu'on m'ordonne ? » Ce que le médecin pense et ne dit pas toujours, c'est que la guérison dépend moins des remèdes que de la force de résistance de l'organisme. En ce sens, le salut est en nous. Rien ne préserve du césarisme une démocratie qui s'abandonne. Mais elle n'a rien à craindre, tant qu'elle a la ferme volonté de se défendre. Si nous restons attachés au parlementarisme, — seul gouvernement possible quand on ne veut pas d'une dictature, — nous n'entendons pas

1. *Revue Politique et Parlementaire*, 10 octobre 1899, p. 12.

couvrir et supporter tous ses abus, son impuissance, sa corruption et ses misérables querelles. La crise que nous venons de traverser est une sorte d'épreuve : elle nous a rappelé notre devoir et nous en sortons fortifiés, sachant ce que peut faire une minorité d'honnêtes gens, résolue et agissante, — lorsqu'elle combat pour la justice et pour le droit.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 39973.

